

A Saint-Pardoux, le 25 octobre 2020

## **INFORMATION À DESTINATION DES USAGERS DU SYNDICAT DE SIOULE ET MORGE**

Madame, Monsieur,

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, le Syndicat réalise sur 59 communes l'entretien des ouvrages d'eau potable, la réparation des réseaux, la création des branchements, ainsi que la gestion des abonnés, le relevé et la facturation des consommations d'eau, missions qui étaient auparavant déléguées à un prestataire. Sur 54 communes, il effectue également les diagnostics des installations d'assainissement non collectif ainsi que leur contrôle, et il accompagne les usagers dans le cadre de la réhabilitation de leurs installations d'assainissement non collectif.

**Le Syndicat présente ses excuses à l'ensemble des abonnés pour les retards dans la facturation d'eau et la mise en place des mensualisations.** Ces retards sont principalement liés aux délais de traitement des données usagers pour les intégrer au logiciel de facturation, et aux délais de saisie des autorisations de prélèvement.

Les usagers qui rencontrent des difficultés pour payer leur première facture sont invités à en faire part au comptable public du Syndicat de Sioule et Morge (Trésorerie d'Aigueperse jusqu'au 31/12/2020 puis Trésorerie de Riom à compter du 01/01/2021) ou au comptable public dont dépend leur commune. Des règlements échelonnés dans le temps pourront leur être accordés après étude de leur situation (en général, les paiements sont échelonnés en 3 mensualités).

Trésorerie d'Aigueperse : 04.73.63.61.88.

Pour toute démarche ou toute question, les coordonnées du Syndicat sont les suivantes :  
Adresse : Syndicat Mixte de Sioule et Morge – Monteipdon - 63 440 Saint Pardoux  
Téléphone : 04 63 85 83 83 (du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00)  
Courriel : [contact@sioule-morge.fr](mailto:contact@sioule-morge.fr)  
Permanence technique 24h/24 au 04.63.85.83.83.